



PROCES VERBAL DE CONSTAT

D 219178. PROCES VERBAL DE DESCRIPTION IMMOBILIERE

MAITRE VINCENT DE CARRIERE –
MANDATAIRE JUDICIAIRE
17, RUE VENTURE (13001) MARSEILLE –
LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA S.C.I. DU TREMBLAN

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

████████████████████
13 AVENUE DE LA LIBERTE



COMPETENCE NATIONALE POUR LES CONSTATS

S.C.P Jean-Christophe RIVIERE

Huissier de justice associé

3, rue Jules Ferry

BP 66

15017 AURILLAC Cedex

☎ : 04 71 48 10 92

PREMIERE EXPEDITION

Société Civile Professionnelle

Jean-Christophe RIVIERE

Huissier de Justice associé

3 rue Jules Ferry BP 66

15017 AURILLAC

☎: 04 71 48 10 92

☎: 04 71 48 53 55

COMPETENCE NATIONALE
POUR LES CONSTATS

PROCES-VERBAL

D'HUISSIER

DE

JUSTICE

MAITRE VINCENT DE
CARRIERE –
MANDATAIRE JUDICIAIRE
17, RUE VENTURE (13001)
MARSEILLE –
LIQUIDATION JUDICIAIRE DE
LA [REDACTED]

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

[REDACTED]
13 AVENUE DE LA LIBERTE

www.huissiers15.fr

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF ET LE DIX HUIT AVRIL à 14H30 Minutes

A LA REQUETE DE :

Maître Vincent DE CARRIERE - ès-qualité de mandataire judiciaire au redressement judiciaire et à la liquidation des entreprises - domicilié 17, Rue Venture (13001) MARSEILLE - agissant en qualité de mandataire judiciaire à la liquidation judiciaire de la [REDACTED] Société Civile Immobilière inscrite au RCS de MARSEILLE sous le [REDACTED] et le siège social es [REDACTED] prise en la personne de son Gérant [REDACTED]

Pour lequel domicile est élu au cabinet de maître MOATTI Michel, Avocat au barreau de MARSEILLE y demeurant 53 Cours Pierre Puget qui se constitue sur le présent acte et ses suites, et au cabinet duquel pourront être notifiés offres et toutes significations relatives à la saisie.

Je, Jean Christophe RIVIERE, Huissier de Justice associé de la S.C.P. Jean Christophe RIVIERE, titulaire d'un Office Public et Ministériel à la résidence d'AURILLAC (Cantal), Audiencier près le Tribunal de Grande Instance, demeurant dite ville - 3, Rue Jules Ferry, soussigné .

AGISSANT EN APPLICATION d'une ordonnance rendue sur requête par monsieur le Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE en date du 07 février 2018 laquelle désigne la SCP Jean Christophe RIVIERE Huissier de Justice associé à l'effet de dresser le procès-verbal descriptif des lieux prévu par les dispositions du décret N.2006-936 du 27 Juillet 2006 relatif aux procédures de saisie immobilière et de distribution du prix d'un immeuble, conformément aux dispositions des articles R 322-2 et suivants du Code des procédures civiles d'exécution.

Sur un ensemble immobilier situé commune d'AURILLAC (CANTAL) 13 avenue de la liberté dont la [REDACTED] est propriétaire concernant une propriété bâtie et non bâtie figurant au plan cadastral de ladite commune sous les références suivantes :

Section BH Numéro 535 avenue de la liberté au numéro 13 pour une contenance totale de 4a 04 ca.

Tel au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent, se poursuivent et comportent avec toutes leurs aisances, appartenances, et dépendances, communauté et mitoyenneté, droits de jour, vue, passage et autres droits actifs quelconques y attachés, sans aucune exception ni réserve.

DEFERANT A CETTE DEMANDE :

En conséquence, j'ai, Jean Christophe RIVIERE, Huissier de Justice, membre de la SCP Jean-Christophe RIVIERE, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice ayant son siège sis 03 rue Jules Ferry à AURILLAC (15) soussigné, en date du dix-huit avril deux mille dix-neuf, procédé par acte de mon ministère aux constatations suivantes :

Me suis transporté les jours et an indiqués en tête du présent acte sur la commune d'AURILLAC (CANTAL) 13 avenue de la liberté où là étant,

DESCRIPTIF DES LIEUX

En présence de Monsieur MARTY Jérôme, expert employé par le Cabinet SOCOBOIS, requis par moi à l'effet de réaliser les diagnostics techniques prévus par la Loi à savoir :

- MESURAGE
- ELECTRICITE
- AMIANTE
- PLOMB
- ERNMT

Conditions actuelles d'occupation: immeuble de location comprenant cinq logements

Un seul local d'habitation est actuellement occupé.
Il s'agit du logement côté avenue, porte palière de droite.
Le contrat de location est établi au nom [REDACTED]
Le montant du loyer est de 280.00 euros mensuel, charges comprises.

Descriptif de l'immeuble

Il s'agit d'une maison d'habitation R+1 combles aménagés et sous-sol édifié sur un terrain non clos d'environ 400 M2.
La superficie totale de la maison « loi Carrez » est de 124.75 m2.



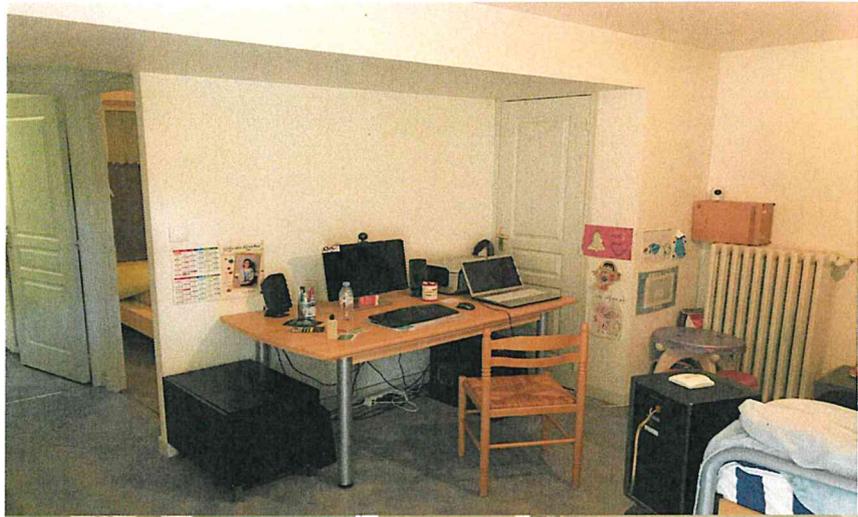
Les murs sont en pierres. Les façades sont crépies.
Les fenêtres sont battantes ou coulissantes.
Les menuiseries sont en PVC, le tout en double vitrage.
La charpente est traditionnelle et la couverture du toit en deux pentes est en tuiles.
Le chauffage de l'ensemble immobilier est assuré d'une chaudière à gaz de ville.
Les appartements sont équipés de radiateurs en fonte avec thermostat.
Le système d'alimentation électrique n'est pas en service et révèle des anomalies de connexion (confer diagnostics)
Chaque local d'habitation est équipé d'un ballon d'eau chaude.
En contrebas de la parcelle, une aire plane est à usage de stationnement.
En rez de chaussée, côté avenue, la porte de l'immeuble ouvre un dégagement qui dessert deux locaux d'habitation avec deux pièces principales.
Côté cour, en sous-sol, une porte palière dessert un dégagement et deux locaux d'habitation. Chaque appartement est doté d'une grande pièce à vivre.
Au R+1 et sous les combles, il existe un grand appartement avec mezzanine.
Pour y accéder, il faut emprunter un escalier en bois naturel fixé sommairement au sol et sur la façade.
Cet escalier donne accès à la terrasse de l'appartement.

La description des lieux comprend,

1. Le LOCAL NUMERO 1

Appartement de type 2. BON ETAT GENERAL.
Ce logement fait l'objet actuellement d'un contrat de location.
Le sol est recouvert de sol souple type linoléum.
Les murs sont doublés et peints.
Les plafonds sont doublés et peints.
La cuisine est équipée d'évier en inox sur meuble bas et une hotte aspirante.
La salle de bain est équipée d'un coin douche, d'un évier en céramique sur meuble et d'un WC.





1. Le LOCAL NUMERO 2

Appartement de type 2. BON ETAT GENERAL.

Le sol est souple type linoléum.

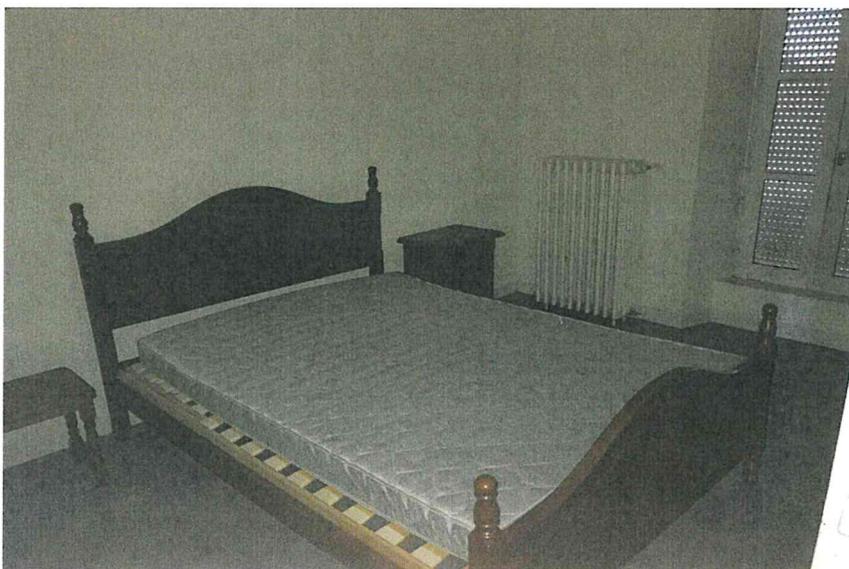
Les murs sont doublés et peints.

Les plafonds sont doublés et peints.

La cuisine est aménagée d'un évier en inox sur meuble bas, hotte aspirante.

La salle de bain est équipée d'un coin douche, d'un évier en céramique sur meuble et d'un WC.





3 Le LOCAL NUMERO 3 (sous-sol côté cour)

Il s'agit d'un appartement de type 1. BON ETAT GENERAL.

Le sol est souple type linoléum.

Les murs sont doublés et peints.

Les plafonds sont doublés et peints.

La cuisine est aménagée avec un évier en inox sur meuble bas et linolite.

La salle de bain est équipée d'un coin douche, d'un évier en céramique sur meuble et d'un WC.



4 Le LOCAL NUMERO 4 (sous-sol côté cour)

Appartement de type 1. BON ETAT GENERAL.

Les sols sont souples type linoléum.

Les murs sont doublés et peints.

Les plafonds sont doublés et peints.

La cuisine est aménagée avec un évier en inox sur meuble bas et linolite.

La salle de bain est équipée d'un coin douche, d'un évier en céramique sur meuble et d'un WC.





5 Le LOCAL NUMERO 5

Il s'agit d'un appartement de grande surface (type 4) situé au R+2 avec mezzanine sous les combles aménagés. BON ETAT GENERAL.

Les sols sont souples type linoléum.

Les murs sont doublés et peints.

Les plafonds sont doublés et peints.

La cuisine est équipée de meubles bas et hauts.

La salle de bain est équipée d'un coin douche, d'un évier en céramique sur meuble et d'un WC.







PIECES ANNEXEES A LA PREMIERE EXPEDITION :

Les diagnostics techniques et le mesurage sont annexés en pied du présent procès-verbal descriptif.

Ils comportent distinctement.

AMIANTE
SUPERFICIE LOI CARREZ.
ELECTRICITE.
DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGIE.
ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES.

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat descriptif sur onze pages et dix-neuf clichés pour servir et valoir ce que droit pour le requérant dont le premier original sera annexé au rang des minutes de l'Étude.

Telles sont mes constatations visant à dresser procès-verbal descriptif d'un ensemble immobilier.

Maître Jean-Christophe RIVIERE

Huissier de justice associé



**HUISSIERS
DE JUSTICE**



Honoraire	:	<u>1613,80</u>
SCT a.A444-48	:	<u>7,17</u>
Total HT	:	<u>1620,97</u>
TVA à 20%	:	<u>324,19</u>
Taxe Forfaitaire a.302 bis Y CGI	:	<u>16,89</u>
		6,50
Total TTC	:	<u>1968,51</u>